



ID: 085-258502962-20230328-D047 D047-COS280323



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à neuf heures trente, le Comité Syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents: Miguel CHARRIER, Thierry RICHARDEAU, Yoann GRALL, François PETIT, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Sabine ROIRAND, Anne AUBIN-SICARD, Alexandra GABORIAU, Thierry GANACHAUD, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Jean-François PEROCHEAU, Mauricette MAUREL, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Jean-François FRUCHET, Xavier BILLAUD, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD, Lionel GAZEÁU, Jean-Pierre MALLARD, Yannick SOULARD, Pierre CAREIL, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD

Excusé représenté : Joël MONVOISIN représenté par Michel CHADENEAU, Freddy BERNARD représenté par Pascal MONEIN, Arnaud PRAILE représenté par Nicole BEAUFRETON

Excusés avant donné pouvoir : Alain BLANCHARD avant donné pouvoir à Mauricette MAUREL. Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN, Manuel GUIBERT ayant donné pouvoir à Alexandra GABORIAU

Excusés: Pierrick ADRIEN Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Jean-Michel ROUILLE, Thomas GISBERT de CALLAC, Xavier BERNARD, Pascal MORINEAU, David BELY, Bruno NOURY, Loïc PERON, Philippe RUCHAUD, Loïc CHUSSEAU, Jérôme CARVALHO, Anne BOISTEAU-PAYREN, Anthony BONNET, Véronique BESSE, Jean-Louis LAUNAY, Anne BIZON, Christian GUENION, Thierry COUILLAUD, Jacques GAUTIER, Bernard LANDAIS, Pascal PAQUEREAU

Date de convocation: 21 mars 2023

Membres en exercice: 62

Présents : 36 Votants : 39

## Actualisation de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) N°16 - ISDND SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3,

Vu l'instruction M57,

Vu la délibération n° D150-COS151220 du 15 décembre 2020 instaurant l'autorisation de programme pour l'aménagement des alvéoles CB9 à 10, ainsi que la réhabilitation des alvéoles CB5 à CB 8 de l'ISDND implantée sur la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron,

Vu la délibération n° D113-COS060721 du 6 juillet 2021 modifiant l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'ISD de Saint-Christophe-du-Ligneron,

Vu la délibération n° D150-COS261021 du 26 octobre 2021 modifiant l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'ISD de Saint-Christophe-du-Ligneron,

Vu la délibération n° D203-COS141221 du 14 décembre 2021 modifiant l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'ISD de Saint-Christophe-du-Ligneron,

Vu la délibération n° D049-COS220322 du 22 mars 2022 modifiant l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'ISD de Saint-Christophe-du-Ligneron,

Vu la délibération n° D092-COS280622 du 28 juin 2022 modifiant l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'ISD de Saint-Christophe-du-Ligneron,

Vu la délibération n° D178-COS131222 du 13 décembre 2022 modifiant l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'ISD de Saint-Christophe-du-Ligneron,

Considérant que l'autorisation de programme constitue une répartition prévisionnelle sur plusieurs exercices de crédits de paiement liés à une opération de travaux. Cette autorisation permet de mieux cerner les besoins de financement sur chaque exercice, et évite d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés,

Tél: 02.51.451.451 ~ Fax: 02.51.451.450





ID: 085-258502962-20230328-D047

D047-COS280323



Considérant que le Plan régional de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée prévoit notamment la mise en place de plusieurs installations de stockage des déchets (ISDND) pour le traitement des déchets.

Considérant le caractère pluriannuel des travaux liés à l'activité d'enfouissement,

Considérant l'autorisation de programme n°16 portant sur l'aménagement des alvéoles CB9 à 10, ainsi que la réhabilitation des alvéoles CB5 à CB8 de l'ISDND implantée sur la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron; Considérant que le programme d'ensemble d'aménagement des alvéoles a été modifié et que dans ce cadre la réalisation du casier CB9 est décalé et remplacée par les CB 12 et 14,

Considérant la nécessité de mettre à jour les montants d'AP/CP au vu de l'exécution budgétaire sur l'exercice 2022 et des prévisions pour les exercices 2023 et suivants compte tenu notamment de la mise à jour des évaluations de travaux,

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose de renommer et d'actualiser l'autorisation de programme n°16 de la façon suivante :

## Objet : Aménagement des alvéoles CB10 CB12 et CB14 et réhabilitation des alvéoles CB5 CB6 CB7 et CB8

Modifications antérieures : + 713 240.00 € Modification proposée : 0.00€

	Initial			Actualisé			
Montant AP	2 054 000,0	00€		2 767 240,00€			
Crédits de paiements						% du programme	
Consommés	2016			-	€	(	0,00%
Consommés	2017			-	€	(	0,00%
Consommés	2018			-	€		0,00%
Consommés	2019			-	€	(	0,00%
Consommés	2020		11 2	239,9	9€	(	0,41%
Consommés	2021		214 4	194,3	2€	;	7,75%
Consommés	2022		241 9	911,3	6€	8	3,74%
Total Consommé			467 6	45,6	7€	10	6,90%
Crédits inscrits 2023		2	2 064 0	0,00	0€	7-	4,59%
Crédits inscrits 2024			235 5	94,3	3€		8,51%
Solde crédit 2025 et suivantes				-	€		0,00%
Total	Programme	2	2 767 2	240,0	0€	10	0,00%

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

- Approuve l'actualisation de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement proposé par le Président.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président, Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET **Guy PLISSONNEAU** 

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ille Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).

Tél: 02.51.451.451 ~ Fax: 02.51.451.450